



Éliane Viennot

D.R.

HOLD-UP SUR LA « QUERELLE DES FEMMES » *ou comment les débats sur les inégalités ont été effacés de l'histoire*

Dans un petit opus vivifiant, *La Querelle des femmes* ou « *N'en parlons plus* », l'historienne française Éliane Viennot synthétise des années de recherches sur les débats menés depuis le 13^e siècle, dans la société française puis ailleurs, autour de la place des femmes. Un héritage historique confisqué, essentiel à nommer et enseigner, pour comprendre pourquoi, alors que l'égalité est aujourd'hui acquise dans les textes de loi, les faits continuent à l'infirmier, encore et encore...

VÉRONIQUE LAURENT

Les différences entre femmes et hommes ? La prééminence des seconds aux postes de pouvoir ? « *Ça remonte à la nuit des temps* », « *Déjà à l'époque des cavernes* »... : ces représentations s'avancent comme des évidences immémoriales, « naturelles », et écrasantes. Dès lors difficiles à faire évoluer. Peut-être pas tant que ça, révèle Éliane Viennot, qui étudie depuis une vingtaine d'années les relations de pouvoir entre les sexes (lire notamment les quatre volumes *La France, les femmes et le pouvoir*, un cinquième en préparation). Elle explique à axelle : « *Un groupe de personnes a forgé un système d'oppression. Pas n'importe quels hommes, pas par réaction épidermique ou machisme "ordinaire", mais de façon délibérée. À partir du 13^e siècle, moment de la création des universités, ceux que l'on appelait les clercs ont organisé un système au service de leurs intérêts. La construction de cette forteresse masculine n'était pas une fatalité.* »

La France et les droits... de l'homme

Pourquoi cette spécialiste de la Renaissance en vient-elle à étudier à travers les siècles le partage du pouvoir selon le sexe ? Les premières statistiques genrées du management politique en Europe parues au début des années 1990 l'interpellent. En queue de peloton : la Grèce, et la France. « *Une vraie patrie des droits de l'homme !* », ironise l'historienne, qui part alors en quête d'une explication de cette place en tête des nations masculinistes. Elle tire le fil de l'invention de la loi salique, élaborée au 15^e siècle, empêchant les femmes d'hériter et de transmettre la Couronne, et exportée dans d'autres monarchies en Europe. Ce qui l'amène à dérouler la pelote du clergé, qui « *s'accapare la poule aux œufs d'or du savoir – fonctions supérieures, richesse, pouvoir, prestige – et fait de l'université un bastion masculin, interdit aux femmes, mais aussi aux Juifs.* »

Les « sachants » se placent partout (fonction publique, parlements, cours de justice...), et ce sont eux qui parlent à l'oreille des rois. L'université leur donne le statut d'experts, les grades proclament leur compétence. Ils théorisent et enseignent l'incapacité des femmes, incompetentes, bêtes, irrationnelles, etc. Ils organisent le droit donné aux hommes de dominer toutes les femmes, dont l'infériorisation est institutionnalisée jusque dans la grammaire française, où le masculin, déclaré plus noble, l'emporte sur le féminin. La contribution des femmes à l'héritage commun est escamotée.

Idéologie de la différence des sexes

Au 18^e siècle, les penseurs dits des Lumières élaborent l'idéologie de la « différence des sexes », construction parallèle à l'idéologie de l'égalité des hommes. Éliane Viennot replace la rédaction de la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, datant de la Révolution française (1789), dans ce contexte d'obsession d'égalité « entre frères ». Le privilège des (frères) aînés est aboli – la fortune des nobles revenait au premier garçon de la fratrie – et les hommes ont théoriquement accès à tous les emplois : ils peuvent assurer leur prospérité. Quant à la dévalorisation des femmes par le clergé, elle continue de plus belle.

Les discours autorisés qui infériorisent ouvertement les femmes ne disparaîtront que vers les années 1920-1930, au moment où l'on s'oriente vers l'égalité civique (1944 en France, 1948 en Belgique). « À partir de cette époque, la classe qui avait défendu haut et fort l'évidence de la supériorité masculine se tait, elle n'agit plus que dans l'ombre, et elle se rend invisible dans les récits d'histoire, continue Éliane Viennot. Il faut faire taire l'histoire de la Querelle, pour maintenir la domination. Il faut qu'on ignore que des hommes au pouvoir ont mené la guerre contre les femmes, que d'autres hommes les ont défendues, que des textes communs ont été produits, et que nombre de femmes avant le 19^e siècle ont défendu leur cause » : Christine de Pizan, Marie de Gournay, Constance Pipelet...

Réécriture de l'histoire, héroïsation du pouvoir masculin, disparition de l'ampleur du débat et de ses acteurs et actrices... Une des conséquences ? « Chaque génération de femmes se croit pionnière, et les féministes s'étonnent ou s'émerveillent de leurs avancées », observe encore l'historienne dans son ouvrage. Or la lutte pour les droits des femmes ne date pas du 19^e siècle. Des historien-nes ont fini par retrouver cette histoire dans les années 1970, surtout en Amérique du Nord. En

Europe, les études féministes supposées incompatibles avec une approche rigoureuse, peinent à entrer à l'université.

« Les femmes sont à présent dans la forteresse »

« J'ai longtemps pensé que la Querelle des femmes était terminée, reconnaît l'historienne. Ce n'est pas tout à fait vrai. S'il n'y a plus de professeur d'université pour enseigner que les femmes sont inférieures aux hommes, en linguistique, il y a encore des gens pour expliquer que le masculin est supérieur au féminin. Et l'Académie française soutient encore, bien qu'elle ait fini par reconnaître la légitimité des noms de fonctions féminins, que lorsqu'il s'agit d'abstraction, d'autorité ou de prestige, "l'usage" rechigne à recourir aux formes féminines ! L'Église catholique, elle aussi, s'accroche à ses traditions, et les défend noir sur blanc... Les débats virulents que suscitent ces sujets ont l'intérêt de montrer qu'on en est encore loin de l'égalité dans les faits. Ils montrent également la superficialité du consensus autour de cet objectif, dans une société qui s'y croit favorable. Et de fait, les hommes continuent à avoir la main sur ce qui est enseigné, à produire des livres d'histoire vides de femmes. »

Pourtant, les choses devraient changer : « Les femmes sont à présent dans la forteresse. » La question subsidiaire, pour Éliane Viennot, est celle du temps que prendra la perte de légitimité des dominants au profit de l'égalité réelle. Que la lecture de son livre pourrait bien accélérer. ●

1. Publiés aux éditions Perrin.

GRAMMAIRE FÉMINISTE : UN PROCESSUS, LIÉ À LA CONNAISSANCE DE L'HISTOIRE

Dans le n° 194, en décembre 2016, axelle franchissait (enfin!) le pas de l'écriture inclusive, c'est-à-dire l'application d'une grammaire et d'un vocabulaire féministes, ainsi que, notamment, l'usage des points médians. Parmi toute une série d'exemples de nos nouvelles pratiques, nous donnions le cas suivant d'une phrase où le masculin serait maintenu : « Thomas Paine, l'un des "pères fondateurs" des États-Unis, l'évoque aussi en 1792 quand il suggère d'offrir à toute personne majeure une somme financée par les propriétaires terriens. » Nous expliquions alors qu'il n'y avait ni "mère fondatrice" ni "propriétaire terrienne" à cette époque ; maintenir le masculin exclusif fait donc apparaître, en miroir, l'exclusion des femmes.

À son initiative, Éliane Viennot complète et nuance : « D'accord pour les mères fondatrices. En revanche, bien sûr, il y avait des propriétaires terriennes, il y en a toujours eu partout où la propriété existait. » Elle poursuit, commentant la phrase donnée en exemple : « C'est bien pourquoi il était révoltant que les femmes qui remplissaient les exigences pour voter et être élues – en général, il y avait une limite de fortune, un "cens" – soient exclues de ces droits. Et les non-Blanc-hes pareillement. »



La Querelle des femmes ou « N'en parlons plus »
Éliane Viennot
Éditions iXe 2019
124 p., 13 eur.